

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [josyane cholette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cda5b2b47be3592cb67101c8>

Date d'obtention : 2021-11-22 17:43:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que j'ai le devoir d'intervenir dans une situation de sextage. Je dois suivre le processus de la trousse sexto lorsque j'ai les premières informations concernant du possible sextage. Je ne dois pas consulter les images et je dois contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure d'intervenir de façon adéquate en me référant à la trousse sexto. Je respecterai les lois et les mesures légales grâce à cela et serai en mesure d'encadrer le jeune de façon appropriée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas consulter les images et bien suivre les étapes recommandées selon la situation.